

« Moulinsart » 33 550 Le Tourne

Monsieur le Président,

Etant membre de l'union d'associations Vivre-en-Entre-Deux-Mers ,elle même faisant parti du Collectif Bordeaux Incontournable, j'ai suivi le déroulement du débat public sur le projet de contournement autoroutier de Bordeaux .

Je partage entièrement l'avis que ce collectif vous a fait parvenir et qui est publié d'ailleurs dans le numéro 2 de décembre 2003 du Journal du Débat.

Toutefois en raison de l'intérêt que je porte aux questions maritimes et de mon expérience dans ce domaine je tiens à ajouter aux observations qui ont été formulées par le Collectif quelques considérations, complémentaires d'ailleurs, à celles qui figurent au paragraphe intitulé « L'absence d'une analyse sérieuse des alternatives ».

Le débat a fait évidemment ressortir l'intérêt de développer les transports alternatifs aux transports routiers souligné aussi par le document de travail pour le débat public, puisque ce document indique qu'il est inacceptable de répartir dans une hypothèse « fil de l'eau » les 110 MT de plus à transporter en 2020 en 87 MT par la route, 15 MT par la mer et 8 MT par le fer.

Si l'on suit les indicateurs de croissance des trafics exposés à la page 16 du document pour les 9 années écoulées de 1989 à 1998, soit 18% pour les tonnages transportés par mer et 87% pour ceux transportés par le rail et si on prolonge ces tendances on obtient des résultats s'agissant de la répartition des trafics très différents de ceux qui sont exposés dans le document.

En effet 18% sur 9 ans donne 40% sur 20ans de 2000 à 2020 pour le tonnage transporté par mer qui passerait donc de 54 MT en 2000 (page 22 du document) à 75 MT en 2020.

De même 87% sur 9 ans donne 193% sur 20 ans pour la même période, pour le tonnage transporté par le rail qui passerait ainsi à 16 MT en 2020.

Le tonnage à transporter par terre ne serait plus alors, dans l'hypothèse où on ne changerait rien à la dynamique naturelle constatée de 1989 à 1998 des modes de transports par mer et par fer, que la différence entre les 110 MT supplémentaires à prévoir et les 91 MT qui seraient ainsi transportées par mer et par fer soit 19 MT.

Ceci est tout de même très différent des 59 MT à transporter à travers les Pyrénées par les poids lourds en 2020 (page 23 du document).

Monsieur Dominique MOYEN
Président de la Commission Particulière
du Débat Public pour le contournement
autoroutier de Bordeaux .

...../....

En revanche si l'on veut bien appliquer une politique qui paraît désormais bien être celle des pouvoirs publics français et européens (cf le journal Le Monde du jeudi 8 janvier 2004, articles : « La France met en chantier les « autoroutes de la mer » et « Le port de Nantes-Saint Nazaire pourrait embarquer pour l'Espagne 350 000 camions par an ») il ne serait pas déraisonnable de transférer sur le « merroulage » tout ou partie des 19 MT susvisées. Si l'on transférait en effet tout sur le maritime, sur des caboteurs roll-on/ roll-off de 1500T par exemple, cela ne nécessiterait pour 300 jours ouvrables de chargement que 42 rotations supplémentaires de ces navires, soit 21 départs dans chaque sens, répartis sur l'ensemble des ports des façades Atlantique et Méditerranéenne et cela serait encore inférieur si le transport par fer était lui aussi objet d'une bonne politique de développement.

C'est pourquoi je suis d'avis qu'il n'y a pas lieu pour absorber le trafic prévisible des marchandises à travers l'Europe de retenir le projet de Grand Contournement autoroutier de Bordeaux , mais de mettre en application dès maintenant, une politique dynamique et aux objectifs tout à fait réalistes de développement des transports maritimes et ferroviaires.

Je crois devoir ajouter qu'ayant 40 ans d'expérience dans l'administration des Affaires Maritimes j'ai constaté malheureusement que la politique maritime de notre pays s'est souvent limitée à de nobles déclarations en faveur de perspectives de développement, mais que dans les faits et cela est bien dit par le rapport du Sénateur de Richemont on constate que le pavillon français est « en voie de disparition ».

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de considération distinguée.

Pierre DOZOLME

